Chap. 111.

* Pro-



SERMON VINTIES ME.

nonce a Cha-I.TIMOTH. Chap. III. \$1.8.9.10.11.12.13.

tenion le 3. Decebre 1616.

Semblablement il faut que les Diacres soyens graves; non point doubles en paroles; non addonnez a beaucoup de vin, non convoitenz de gain lleshopeste;

Retenant le secret. de la foy en une confcience

pure.

Et que ceux-ci ausi soyent premierement éprouvés, puis qu'ils servent, étans treuvès irreprehenfibles.

Semblablement il faut que leurs femmes sojent bonnestes, non medisantes, sobres, sideles en toutes choses.

Queles Diacres soyent maru d'une seule semme, conduisans honnestement leurs enfans, & leurs pro-

pres maifons.

Car ceux qui auront bien servi, acquierent un bon degrè pour eux. G'une grand liberté en la fo, qui est en le suc Christ.

HERS FRERES; Aprés la foy & la piete, le Seigneur le sus ne nous a rien recommande plus étroitement, que la charité envers les hommes; voulant qu'en

qu'en general nous les aimions tous, Chap & leur fassions tout le bien dont nous IIL fommes capables. Mais comme nous avons une communion particuliere, avecque les fideles, étant avec eux membres d'un même corps mystiques il nous a ordonne de les cherir & servir sur tous les autres; protestant qu'il regardera les moindres offices que nous leur rendrons, ne futt-ce qu'un verre d'eau, ou une bouchée de pain que nous leur aurons donnée en leur necessitè, come des services faits a luy mesme. en sa personne,& les couronnera d'une retribution eternelle dans son royaume celeste: & denonceant au contraire,qu'il punira irremissiblement & rresgrievement quiconque en aura scan-. dalisè le moindre. Aussi voyés vous, que ce nouveau peuple, qui luy nasquit en Ierusalem des premiers rayons de fon Esprit, & qui nous est proposè comme un riche & parfait patron de chacune de les Eglifes, ourre l'affection, qu'il resmoignoir en general a toute forte d'hommes ; leur communiquant, gayement le tresor de sa connoissance, & s'exposant a tous perils pour les enrichir

chap. richir en lesus Christ, avoir encore pout seux de son corps patriculierement une amour si tendre & si intime, que l'histoire sainte donne expressément éctre rare & admirable louange a tous ceux, qui le composoient, que toute and ette multitude n'étoir qu'un caur, & and une sont. Cette charité avant puigé

qu'une ame. Cette charite ayant puige leurs ames de toutes les passons basses et terriennes de l'avarice & de l'ambition, avoit rendu chacun d'eux plus sensible au besoin de son frere qu'au sien propre; Ainsi leur amitie mutuelle rendoit commun a tous l'usage des biens, que chaque particulier possedoit. Nul ne les appelloit siens; ne les employant pas moins au service d'autruy qu'au sien. Ils étoient non a celuy qui on avoit la propriete; mais a quiconque des freres en avoit besoin. D'où il atriva ce que S. Luc ajoste, qu'il n'y avoit point de necessiteux dans cette Eglise

All 4 point de necessitent dans cette Eglise
34-35 bien-heureute; la pluspart mesme pour rendre ce qu'ils avoient plus communicable, & plus facile a distribuer, vendant volontairement leurs fonds, & en apportant le prix en argent aux preds des Apôtres pour estre prudemment & utilement

fur l'Epitre I. a Timothée. utilement dispense par leur ordre, se-chap, lon que chacun des fideles en avoit III. besoin. Cette source de benediction, cette vive fontaine de graces, que la charite ouvrit foudainement au milieu de l'Eglise de lesus Christ, & où roure pauvrete & milère treuvoit promptement son legitime rafteschissement, étoit sans doute un admirable tresor, & bien digne d'estre gouverne par la ; main non des plus excellens hommes seulement, mais des Anges mesmes descieux. En effect d'abord les Apôtres, les plus relevès de tous les ministres de Dieu, n'on dédaignerent pas le soin. Ces mains a qui les cless du ciel avaient été baillées pour en tirer & en distribuer toutes les richesses la terre, ne refulérent point ni de recevoir ni de partager aux pauvres, les aumosnes ou pour mieux dire les offrandes sacrées de la charire. Et c'est cu que l'haltoire sainte, signifie quand elle dis que le prix des maisons & des beritages qui se vendoient, troit mis an pied 48. 4. des Aposses. Mais ces saints hommes 35-37. aprés avoir comme dediè & consacrè ce ministere par l'exercice qu'ils en fi-**Z Z**

chap rent un bien peu de temps, le remirent a l'Eglise, luy declarant qu'il n'étoit pas raisonnable, qu'ils, delassassent la pa-

Att. 6. role de Dieu, dont la predication faifoit le principal de leur charge, pour seryin aux tables, c'est adire pour traitter
& entretenir les pauvres des aumônes
des sideles. Et afin qu'une partie si necessaire du ministère Ecclesiastique ne

48. 6. demeurait pas abandonnée : Regardés

(diront ils a ces premiers Chétiens) de
choisir sept hommes d'entre vous, de qui ou
ait han tesmoignage pleins du S. Esprit & de
sairence, a qui nous commettions satte est
faire; & quant a nous nous pour suivirons de
vacquer a la priere & a l'administration de
la parole. La compagnie ayant receu

cette proposition comme alle deuoit, presenta sept hommes chosses & doues des qualités requises; & les Apôtres les instalerent en cette charge par la priere & l'imposition des mains. Ils avoient le soin de recevoir les contributions de l'Eglise, & de les disposit purement & sagement selon le besoin des sideles; veillans pour ces assect sur tout le troupeau, & assistant les Apôtres & les soulageant autant qu'il leut étoit

fardeau. Il paroist & par les livres du Nouveau testament, & par ce qui nous reste des écrits des premiers & plus anciens Chrétiens; que dans l'établissement des autres Eglises, les Apôtres en usétem tolijours ainsi, y ordónant deux fortes de ministressles premiers & principaux, qui preschoient la parole, 80 avoient la conduite de tous les troil peaux; & les autres qui avoyent foindes deniers & des aumônes publiques, & des pauvres a qui elles étoyent de stinces. Les premiers sont ceux que les écrivains du Nouveau Teltament, & les plus anciens autours Chrétiens, comme Clement & Irenée appellent' indifferemment Prefires ou Evelques; les autres du deuxiesme rang sont teux qu'ils appellent Diacres: C'est de ceux ci, Freres bien aymés, que S. Paul nous entretiendra aujourduy. Car ayant dans! les sept premiers versets de ce chapitre traitte affés amplement des bonnes? qualités necessaires en la premiere de ces deux charges, c'est a dire en celle de l'Evelque ou ministre de la parole divincil passe maintenant al'autre, c'est a dire

Chapi 111.

a dire celle des Diacres, & y employe tout le texte que nous venons de vous lire Il declare quelles doivent estre les conditions & les meurs des personnes, qui sont appellées à ce ministere, & la maniere, dont il faut proceder a leur ordination. Puis il dit aussi un moten passant des qualités necessaires a leurs femmes; & de l'état & de la conduite des Diacres dans le mariage; Ec enfin. il touche le grand avantage, qui leur revient de s'estre bien, & fidelement acquirès de leur charge. Genx qui autent, bien servi (dit-il dans le dernier vetset). acquierent un hom degre pour eux, & une grand' liberte en la foy, qui est en lesme Christ. Ainsi nous aurons a traitter de ces cinq points si le Seigneur le permet ; premierement des qualités du Discreisecondement du procede qu'il faut teniren son établissementien troisiesme lieu des qualités de la formme du Diacre; en quatriesme lieu de sa vie & de sa conduire dans le mariage; Et enfin en cinquicline & desnier lieu du fruit de cette administration, qui luy. estassoure, s'il s'en acquite legitimement & religieusement. Voici donc; comment

sur l'Epitre L. a Timothée. comment l'Apôtre s'explique du pre-Chig. mier de ces cinq points'; semblablement 111. il fant (dit-il) que les Diacres soient grawes; non point doubles en paroles; non addonnés a beaucoup de vin ; non convoiteux de gam dasboneste, retenans le secret de la foy en une conscience pure. Il les appelle Diacres comme vous voyés, d'un mot qui dans le langage commun des Grecs (i- Ajum gnific generalement ministre, ou serviteur, de quelque nature que soit l'administration qu'il fait; Mais dans le stile de l'Eglise & de ses écrivains ce nom se prend particulierement pour cet ordre des ministres Ecclesiastiques qui reçoivent, & gardent & partagent & distribuent les contributions & offrandes volontaires des fideles pour la subvention & l'entretien de ceux du troupeau, qui en ont besoin; comme nous l'avons déja touchè ci-devant. Il nous importe peu de savoir si les Apôtres. dans l'institution de ce ministère ont regarde (comme quelques uns travaillent fort a nous le persuader) a la coutume & a l'usage des luifs, qui avoient dans leurs synagogues un certain ordre de ministres, qu'ils appelloiet Asanites* 1018 & qui

Chap. & qui étoidt inferieurs a leurs prestres ou anciens. C'est assés que nous entendons le sens du mot; & que nous apprenons tant d'ici que d'ailleurs enco-re, que le ministere des Diacres a étè & instituè & approuve par les saints Apôtres. C'est aussi une subtilité sort legere de remarquer comme font les mêmes auteurs, que l'Apôtre parlant du premier de ces deux ministeres die l'Evesque; au lieu que venant au second, il dit les Diarres; comme s'il en avoit ainsi use pour signifier qu'il peut bien y avoir plus d'un Diacre dans une Eglise; au lieu qu'il n'y doit avoir qu'un Eves-que. C'est faire l'Apôtre trop sin, de pretendre, qu'il se soit amuse a des puntilles si menuës. Car s'il eust voulu nous enseigner, qu'il n'y doit avoir qu'un seul Evesque en chaque Eglise, il ne luy eust pas plus coûte de nous le dire, que de nous avertir comme il fait, qu'il ne doit estre mari que d'une seule femme. C'est encore luy attribuer une finesse inutile & par consequent ridi-cule; étant clair, que suppose qu'il n'y peust & n'y doust avoir qu'un Evesque en chaque Eglise, on ne laisseroit pas pour

sur l'Episte I. a Timothée. pour cela de parler pertinemment, en chap. disant pour expliquer les conditions re-11 k quiles en la charge; Il fant que les Evefques soyent irreprebensibles, & maris d'une seule femme; parce qu'y ayant metime selon cette supposition, plusieurs Evesques comme il y a phusicurs Eglises, tous en general austi bien que chacun en particulier, doivent avoir ces bonnes qualités. Et de l'autre vote sout de moline, bien qu'il y air plusieurs Dias cressen chaque Eglife; Neantmoins pous les devoirs ici exprimes appartenans a chacun deuxen particulier, l'Apôtre pour les exprimer eust peu dire aussi bien & aussi pertinomment, Il fond que le Diacre soit grave, & non point donble en paroles; que co qu'il a écrit, Il fant que les Diacres soient graves. Ce qu'il ditt jemblablemens so rapporte au discours, qu'il viont de faire sur la charge de l'Evelque 3 Comme il faut dit-il, que l'Evesque ait toutes les bonnes qualités que jerviens de representer; il faut aussi que le Dinere sieles siennes. Les Apôgras les bomprenent toutes en deux paroles dans le passage que nous en avous allegue dedeurs Actes; Difant que l'on ARA choififfe

Chap. choisisse pour Diacres, des bommes pleins ill. du S. Esprit & de sapience. S. Paul les a un peu plus étendues specifiant nommément quelques unes de ces vertus; qui sont toutes l'ouvrage du S. Esprit; si bien qu'elles ne peuvent manquer, a celuy que ce divin Consolateura remplide ses dons precieux. Au reste ces qualités que l'Apôtre demande en un Diacre, étant sont semblables a celles qu'il requeroit cy devant en un Evcfque, il ne sera pas necessaire de nous y arrester beaucoup; puis que nous les avons desia considerées dans nos actios precedentes. Il veut premierement que les Diacres soyent graves; c'est a dire constans, meurs & rassis en toute leur conversation; honestes & discrets: non étourdis ni brouillons ou changeans a tous momens d'humeur. & d'afsiere d'esprit. C'est là mesme que se rapporte ce qu'il ajoûte en deuxiesme lieu, qu'ils ne soyent pas denbles en paroles, Car il n'y a rien de plus contraire a la gravite, qu'il leur demande, que cette vanite & legerete, qu'il lour defend, c'est a dire une perpetuelle inconstance qui change a toute houre ou de fentiment

sittlent ou de de discours; & ne de-Chap. meure jamais ferifie dans une même!! parole. Ce qu'il dit en suite, qu'ils ne soyent ni addonnés a beaucoup de vin, ni convoiteux de gain deshonesse; leur est commun avec les Evesques, a qui l'Apôtre demandoit pareillement, qu'il ne fussent ni adonnés au vin , ni avaricienx, que chacun sachant assés, que certe baffe & honteuse convoitise d'un gain ou iniuste, ou sordide & deshoneste, est l'une des passions de l'avarice; dont elle infecte la pluspart de ses esclaves. Mais l'Apôtre pour abbreger ce discours, & pour embrasser en peu de mots toutes les parties necessaires aux Diacres, ajou-1. Tim. te qu'il faut qu'ils retiennent le mystere de la foy en une conscience pure. Car la premiere de ces paroles, les mystere de la foy, comprend toute la connoissance, qu'ils doivent avoir de la verité Evangelique, & la conscience pure, fignific toute l'honestete & la saintete qui doit estre dans leurs ames & dans leurs mœurs. Le myftere de la foy est le secret que Dieu nous a revelè par son Fils, & qui étoit

Chap.

caché aux sens naturels de l'homme, jusques a ce que ce souverain Prophete du genre humain nous l'a mis en lumiere par la parole de son Evangile; nous commandant a tous d'y ajoûter fov, en croyant la volonte que Dieu a de nous deliurer de nos pechès & du malheur, où ils nous plongent, & l'immortalité & la gloire & la resurrection bien-heureuse que le pere nous a preparée, si nous obeissons a son Fils& cheminons selon sa discipline. Il faut que le Diacre ait la foy de tout ce mystere divin; qu'il le connoisse, & sois persuade de sa verite. Ce n'est pas le tout; Il faut deplus qu'il la retiennes qu'il y persevere, & la conserve constamment sans y varier; sans que les sophismes du monde, ni les impostures de Satan soyent capables de l'arraches ou de son cœur ou de sa bouche. Mais l'Apôtre nous montre par quel moyen il doit conserver ce tresor precieux de la foy, quand il ajoute en une conscience pure, c'est a dire par l'honestete & la purete d'une ame innocente & sincere, & qui ne se ressent coupable d'aucune hypocrisie; qui agit au dehors selon les VF2iS

sur l'Epitre 1. 4 Temothée. vrais sentimens qu'elle a au dedant; & Chap. a qui sa conscience ne reproche ni au-111. cune impietè contre Dieu, ni haine ni cruaute, injustice ou inhumanité contre le prochain; Ainsi le sens de ces deux paroles en revient là, que le Diacre doit estre & Chrétien fidele ayant une connoissance & une foy sincere de l'Evangile de Dieu; & homme de bien & d'honneur & de bonne conscience vivant sobrement, & justement avec ses prochains, & j'avouë qu'il s'ensuie bien d'ici, que c'est par la bonne conscience, que la foy se conserve dans nos cœurs. Mais je ne reçois pas ce que nos adversaires en concluent, qu'un homme peut donc avoir la foy fans la bonne conscience. Au contraire puisque les choses s'établissent ordinairement par les mesmes moyens, qu'elles se conservent; ce que l'Apôtre enseigne ici que c'est par la bonne conscience que la foy se conserve dans nos cœurs, induit plûtost que c'est par elle mesme encore qu'elle s'y établit. En effet il n'est non plus possible d'avoir que de retenir la foy sans la bonne con-

sience: & pôre Seigneur nous le mon-

tre clairement, quand il dit aux Iuis Chap. incredules; Comment pouves voies croire 111 veu que vous cherches la gloire l'un de l'autean 5 tre & ne cerchés point la gloire qui vient de Dien sent ? Ce langage presuppose necessairement, qu'il n'est pas possible qu'un homme de mauvaise conscience crove en l'Evangile, & son Apôtre nous le montre pareillement, quand il dit que l'Evangile est couvert a ceux a quile Dieu de ce siecle à avengle l'entendement; Or le Diable 2 aveugle l'entendement de tous ceux qui n'ont pas la conscience bonne & pure. Certainement nul d'eux n'a donc la foy: & le mystere dé la foy leur demeure cache, pendant qu'ils sont dans ce malheureux état. Mais considerons maintenant le pro-cede que l'Apôtre veut que l'on tienne pour établir les Diacres en cette charge; Qu'ils soyent (dit-il) premierement éprouves; puis qu'ils servent étant trenves preprehensibles. Il n'entend pas qu'ils soyent mis a l'essay de l'exercice de la

charge, ponr les rétenir où les rebuter, selon, qu'ils y auront bien où mal reussi. Mais l'epreuve dont il parle, n'est autre chose que l'examen de leur foy & de

Digitized by Google

leurs

sur l'Epilre I. a Timothée. Leurs meurs pour reconnoistre, s'ils ont Chap, veritablement les parties necessaires III au Diaconat; C'est l'enqueste que l'on, fait de leur vie, & de toute leur conversation; s'en informant de ceux, avec qui ils ont vescu. C'est-ce que les Apôtres observerent soigneusement dans l'établissement des premiers Diacress Regardes (dirent ils aux fideles) de choisir Ad. & Acs hommes d'entre vous, de qui on ait bon tesmoignage. Et tout le peuple ayant rendu ce telmoignage aux sept personnes qui sont nommées, les Apôtres passérent outre, & les receurent au Diaconat. Car puisque chacun des fideles vit & converse dans l'Eglise, nul ne les peut mieux connoistre que l'Eglise mesme. loint qu'étant question de luy donner des ministres, il est bien raison= nable que l'on sache avant toutes choses, si elle a ceux, qui luy doivent rendre ce service, agreables, & si elle les en estime dignes, étant evident que sans cela leur ministere luy sera plûtost en scandale qu'a edification. Cet ordre étoit exactement suivi par les premiers Chrestiens, comme il paroist par divers passages des épêtres de S. Cyprien; qui

en allegue mesme la raison, que nous MI.

avons touchée; tirée de ce que c'est le peuple qui a la plus entière connoissa-ce de la vie de chacun de nous & qui a peu voir & juger par nôtre coversation quelles sont nos mœurs, nos œuvres,&

nôtre conduite: & ici il ne faut pas pafser sous silence le tesmoignage qu'en rend un ancien auteur Payen; nous appridus prenant même la maniere, dont cette in vita épreuve se faisoit parmi les Chrétiens Alex.

Severi pour l'ordination des ministres de leur religion; c'est que l'ori proclamoit au peuple les noms de ceux que l'on avoit choisis afin que s'il savoit quelque chofe, soit en leur vie, soit en leur foy, qui les rendist indignes de la charge, il en peust avertir l'assemblée,& arretter l'election. Et cet historien ajoûte qu'un Empereur Romain nomme Alexandre Severe qui régnoit l'an de nôtre Scgneur 230. treuva cet ordre si beau & A raisonnable, qu'il crut le devoir imiter en l'établissement des Gouverneurs des provinces de l'Empire; faifant proposer, & prosner publiquement leurs noms avant que de les envoyer a leurs charges, & exhortant le peuple a met-ETC

tre librement leurs faures en avant s'ils Chap. savoient & pouvoient justifier par bonnes & evidentes preuves, qu'ils en èufsent cominis quelqu'une. Il n'est pas besoin que j'ajoûte, que cette louable discipline est par la grace de Dieu en usage parmi nous; où vous voyes proclamer ici par trois Dimanches consecutifs les noms de ceux qui sont appelles a la charge de Diacres & anciens en vôtre Eglise, afin que nul n'y soit receu sans vôtre consentement, & vôtre approbation. Nous avons plutost a remarquer sur le tesmoignage de cet auteur Payen une chose qui paroist auffi clairement par les livres des plus anciens écrivains du Christianisme, que cette forme d'épreuve se prattiquoit pour l'ordination, non des Diacres seulement, mais aussi generalement de tous les ministres de la religion; nul n'étant alors receu a aucun degrè de la clericarure sans le seu & l'autorité du peuple. Et les paroles mesmes de S. Paul dans ce texte, montrent assés, qu'il encend assujettir a l'épteuve, dont il parle, les Evelques aussi bien que les Diares; quand il dit, Et que ceux-ci aust soient & & \$ épronvés **Š** 2 2

40 Sermon XX.

éprouves, c'est a dire non seulement les Evelques dont j'ay parlè ci devant, mais aussices Diacres, dont je parle mainte nant; d'où il s'ensuit que cette épreuve est principalement necessaire dans l'or dination des ministres de l'Evangiles & plus qu'en aucun autre; pour la grand' importance de leurs charges. Que si cette épreuve leur reiffit heureusement, il veut qu'alors & non autrement, ils soyent admis au Diaconati . C'est ce qu'il signifie clairement, quand aprés avoir dit, que ceux-ci ausi soiem premierement éprouves, il ajoute incontinent; puis, qu'ils servent (c'est a dire qu'ils foyent receus au ministere, ou au service de l'Eglise dans la charge de Diacres) étant treuvés irreprehensibles, c'est a dire si par l'épreuve qui s'en est faire, on les reconnoist exemps de tous les crimes incopatibles avecque l'honneur de la charge; comme il a étè du & éclairci plus amplement sur l'expostrion du deuxiesme verset, où l'Apôtte disoit aussi qu'il faut que l'Evesque set irreprehensible; y employant un mot semblable a celuy dont il se servici. T Mais S. Paul ne se contente pas, que la personne

Sur l'Epitse I. a Timothée. personne des ministres de l'Eglise soit chap. honeste & nette de toute tache, il veut III. que leurs femmes & leurs familles toutes entieres soyent aussi d'une louable & irreprochable conduite. C'est ce' qu'il touche en troisielme lieu en ces mots; Il faut (dit-il) semblablement que leurs femmes soyent honnestes, non médisantes, sobres, sideles entontes choses. L'original porte simplement, qu'il faut aussi, que les fommes soient honnestes; si bien qu'il nous laisse en doute de quelles femmes il parle, si vous n'auès égard qu'a ces paroles simplement. De là vient que quelques uns des interpretes & anciens & modernes, ont rapportò ce mor aux Diaconisses ou servantes de l'Eglise; comme si l'Apôtre aprés avoir regle les parties, que doivent avoir les hommes pour bien exercer le Diaconat, passoit maintenant a l'autre lexe, & declaroit ici les qualités que doivent avoir les semmes, pour s'acquitter heureusement de la mesme charge. l'accorde volontiers ce qu'ils presupposent, qu'aux premiers temps du Christianisme, les femmes étoient admifes a cette sorte de ministere pour le service des 222 3 pauvros,

Hice-

pauvres, & comme il y a apparence, Chap. pour les personnes de leur sexe particulierement. Elles étoient nommées Diaconisses; d'un nom qui sous la difference du sexe leur étoit commun avecque les Diacres. C'est ainsi que S. Paul appelle Phoebe qui étoit de cet ordre, Diaconisse, c'est a dire servante de l'Eglise de Cenchree, Et c'est là fans dome qu'il faut rapporter ce que dit Pline dans son épître a Trajan, qu'il avoit étè asseure de la verire des choses qu'il luy que mi- escrit des Chrétiens, par la deposition de deux femmes, qu'il avoit fait mettre - niftra a la question, qui étoient (dit-il) 4pelles servantes. Il entend celles que les Chrétiens hommoient Diaconisses. Mais bien que sout cela soit vray, ce n'est pourrant pas a dire que l'Apôtre vueil-le ici parler de cet ordre des femmes Premierement si c'eust étè son intention il les cust signifiées par le nom de leur charge, & pon par celuy de leur fexe, en difant; Il faut semblablement que les Diaconisses sayent honestes, & non comme il l'a éctit , Il fant femblablement que les fommes. Car de sous-entende ici le nom des Diaconisos; il n'y a nulle apparence

sur l'Epitre I. a Timothée. apparence de raison. Si l'Apôtre avoit Chip. dit, Il faut que les hommes qui exercent 11 1. l'office du Diaconat soyent graves; cette glosse pourroit avoir lieu en ce qu'il ajoûte, Pareillement aussi il faut que les femmes soyent honestes, on pourroit l'in-terpreter de celles, qui exercent le Diaconat, en reprenant ces paroles de ce qui avoit precede. Mais l'Apôtre, parle tout autrement; & a simplement appelle les Diacres & les Evesques du nom, pris de leur charge, & non de leur, sexe. Certainement la suite & la raison des choses l'obligeoit donc aussi évidemment a nommer ici les Diaconisses par le nom de leur ministère, s'il vou-soit parser d'estes. Et neant moins il ne, Tim. le fait pas; Il dit simplement les semmes. 5:2-3-Ioint qu'il n'y a nulle apparence, qu'il ait ici voulu parler du ministere de ces femmes; parce qu'il traittera ci aprés au long dans le chapitre cinquiesme de l'ordre & du college des femmes, que l'Eglife enroolloit a son service; qui est le vray lieu de ce sujet; soit que par les veuves, qu'il y nomme, il entende les Diaconisses, ce qui est fort vray sem-blable, soit qu'il signifie un autre ordre

Chap. de femmes differentes des Diaconifies ou servantes de l'Eglise. Enfin ce qu'il reprend incontinent ici le discours des Diacres, & dit notamment qu'ils ne doivent estre maris que d'une femme, montre a mon avis fort clairement, que ces femmes dont il a fait mention leur appartiennent & qu'ils y ont de l'intetest, leur qualité & leur conduite faisant partie des choses, sur lesquelles il les faut examiner & éprouver avant que de les admettre au Diaconat. Il cst vray, que l'Apôtre ayant dessa parlè de l'Evesque, & ayant fait expresse men-tion de sa femme; j'approuve bien son l'opinion de ceux, qui par les femmes, dont il regle ici la vie & les meurs, en-tendent celles & des Evesques & des Diacres conjointement; comme s'il di-soit; voila quelles doivent estre les personnes des ministres de l'Eglise; tant des Evesques, que des Diacres. Leurs femmes, s'ils en ont, ne doivent pas estre moins louables, que leurs personfonnes; Il faut qu'elles soient honestes, non medisantes, sobres, & fideles en toutes choses. La raison en est assés claire; Car puisque le mari est le chef de la fem-

fur l'Epitre I. a Timothès. me, & puisque la femme a part avec-Chap. que luy dans la conduite de leur famil-LLT. le; qui ne voit qu'il importe extremement, que les femmes des ministres de Dieu en son Eglise, soient douées de bonnes & saintes meurs, & que toute leur conversation & leur famille soit pleine de bons & vertueux exemples? Il n'est pas possible que leurs defauts n'affigent des personnes a qui elles sont si étroitement unies, & ne traversent & ne troublent par ce moyen le cours de leur ministere; ou que du moins ils ne fassent parler le monde, & ne répandent fur leur travail une odeur, qui en affoiblit ou diminue le fruit & l'edification. C'est pourquoy l'Apôtre a bien raison de mottre entre les autres bonnes & heureules qualités qu'il desire ou des Evesques & en des Diacres, que leurs femmes, s'ils en ont, soyent honostes, mon medisantes, & sobres & fideles en tontes choses. Il y demande trois vertus & en exclut nommément un vice. Car il dit expressément qu'il ne faut pas qu'elles soyent médisantes; parce que la vie pisive & sedentaire de ce sexe est cause qu'il se laisse aisément aller a parler d'autruy.

Chap.

d'autruy. Le travail, où elles s'occupent, leur laissant la liberte de la parole, elles s'entretiennent souvent aux dépens de leurs voisins; selon la corruption & vanite de nôtre nature, qui le plaist beaucoup plus au mal qu'au bien. Vous savés tous combien ce vice est infame, qui offense Dieu & les hommes, & avec un seul coup de langue fait trois playes tout a la sois; l'une en notre propre conscience qu'il navre mortellement, l'autre en la reputation de la personne qu'il déchire, & la troisiesme dans l'orcille & dans l'ame de celle, qui écoute sa médisance; l'Apôtre veut qu'aulieu de cette vilaine & honteuse marque, les femmes des mi-nistres de l'Eglise, soyent honestes; c'est a dire modestes, & graves; & en quelque sorte venerables pour la purete & la saintere de leurs meurs. Car la parole de l'original comprend toutes ces choses en son sens. La seconde verru, dont il les pare, est la sobriete qui regle tellement leur manger, & leur boire; que l'on n'y puisse jamais remarquer d'exces; car encore que les desordres de la bouche foyent tres-indignes de l'un & de

fur l'Epitre I. a Timathée. de l'autre sexe des creatures raisonna- chap. blessil est pourtant certain qu'ils sont 114 encore plus malleaus aux femes qu'aux hommes. Enfin il veut qu'elles sovent aussi fideles en tontes choses; c'est adire d'une integrité si pure & d'une conscience stendre, que jamais elles ne tombent dans la fraude, ni dans l'injustice, gardant & observant religieusement tout ee qu'elles doivent soit a leurs maris soit a leurs enfans, soit a d'autres; se montrant loyales, sinceres & de bonne foy en tout ce qui leur passe par les mains. Il y a apparence que l'Apôtre requiert particulierement cette vertu en elles, parce que leurs maris ayant entre les mains ou les deniers ou les affaires de l'Egitle, il importe qu'elles ne soyent sujettes a aucune sorte d'infidelité; de peur que le service de Dieu n'en souffrist du prejudice & du deshonneur. Mais ce que S. Paul a touché des femmes des mini-Arcs de l'Eglise, le saisant souvonir qu'il n'avoit encore rien dit du mariage des Diacrosoft craignant que que que qu'un ne vinst sous ombre de cela a s'imaginer que leur condition n'est pas a cet égate

Chap.

si rude, ni si resserrée, que celle des Evesques; il leur en donne en suite cette regle en termes expres; que les Diacres (dit-il) soyent maris d'une seule famme, conduisans honestomunt leurs enfans: & leurs propres maisons. Cette loy du mariage des Diacres est mesme en tout & par tout, que celle qu'il a posée ci devant pour l'Evosque; qu'il obligeoit pareillement premierement a estre mari d'une seule semme, & puis a conduire honestement ses enfaits & sa famille. En vous l'exposant nous traittalmes suffisamment de l'une & de l'aurre partié; Nous n'avons pour cette heure autre chose a y ajoûter, sinon que ce que l'Apôtre vient d'ordonner que les femmes des ministres de l'Eglise Soyent bonesses & sobres & sideles, découvre bien clairement l'absurdite de l'une des glosses de ceux de Rome sur ce textesqui veur qu'en disant, que l'Evefque soit mari d'une seule femme, il entende qu'il ne loit muf que d'une femme. Car qui ne voit que l'Apôtre parle d'hommes non vous, mais presentement constitues dans l'étarde mariage, puis qu'il nous apprend qu'elles doivent estre leurs

vivantes? le passe donc au cinquiesme 111. & dernier article de ce texte; ou Saint Paul pour encourager les fideles a embrasser le Diaconat & a s'en acquitter en bonne conscience, leur met devant les yeux l'excellent fruit qu'ils recueillirone de leur travail; Ceux (dit-il)qui auront bien servi, acquierent un bon degrè pour enx, d'une grand' liberte en lafoy, qui est en Iesus Christ. Il leur promet deux choses, comme vous voyès; la premiere un bon degrè pour eux; & la seconde une grand' liberie en la foy qui est en Iesus Christ. La plus grand' part des interpre-tes anciens & nouveaux, sur tout ceux de la communion de Rome, entendent ce bon degrè, qu'acquierent les Diacres, qui s'acquittent bien de leur charge, de l'episcopat, ministere plus relevè que le leur;où en effet l'ancienne Eglise avanceoit quelquefois, ceux, qui s'étoient bien conduits dans le Diaconat. Mais il me semble que l'on a embrasse cette exposition assès legerement & sans grande raison. Car premierement l'Apôtre ne dit pas qu'ils acquerros (comme il le faloit dire s'il parfoit d'une prometion

Chap.

motion a un office) mais simplement qu'ils acquierent un bon degré. Puis il ne dit pas, non plus qu'ils acquierent un plus haut, ou un plus excellent degre; comme il l'eust dit, s'il avoit eu cette pensée; mais il dit qu'ils acquierent un bon degrè. En aprés il ne dit pas encore simplement, qu'ils acquierent ce bon degre; mais ce qu'il faut bien confideres, il ajoûte expressément, qu'ils l'acquie, rent pour eux mesmes. Car qu'etoit-il besoin d'ajoûter ce mot, s'il entendoit qu'ils acquierent l'épiscopat? Et qui ne voit qu'au contraire c'est en ce sens une expression mauvaile, & incommode, qui semble signifier que c'est pour eux, pour leur profit & avantage particulier, qu'ils sont faits Evesques; au lieu que chacun sait, que l'Episcopat autant ou plus encore que le Diaconat, a étè institué par le Seigneur & est conferè a ceux qui en sont capables, non pour les recompen-fer de leurs services, ou de leurs merites; mais bien pour l'edification de l'Eglise seulement? le ne say mesme sicet-te maniere d'exhorter les Diactes a bié faire leur devoir, en leur faisant esperer qu'ils pourront par ce moyen s'avan-ČCI

sur l'Epitre I. a Timothée. cer a un Everchè, est bien digne de l'A-Charl. pôtre; qui ne veut pas qu'aucun des fi-deles se dégoute de sa vocation, ni qu'il desire de monter plus haut; ni qu'il se propose das son travail autre chose que la volonte du Seigneur, & son propré salut. Enfin l'Apôtre promet tellement ce bon degrè a tous les Diacres qui aurot bien servi, qu'il semble qu'il ne peut manquer à aucun de ceux qui s'acquit-tent sidelement de cette charge; non plus que cette grande liberte en la foy; qu'il leur promet en suite, ne manque jamaisa pas un deux. Et cependant il est bien certain, que tous ceux qui ont étè bons Diacres, n'ont pas été faits Evesques; ou prestres pour cela; & ce feroit même une grand faute d'en dis-poser ainsi, parce que tel a les dons du Diaconat au souverain degrè, qui n'a pas ceux de l'épiscopat; si bien que l'élever en ce dernier ministere pour s'estre parsaitemet acquite du premier, seroit evidemment luy procurer du deshonneur en le mettant dans une charge, dont il est incápable; & a l'Eglise du dommage & de la perte, en luy donnant un Pasteur, dont elle ne peut

peut recevoir d'edification. Ces raisons Chap. IÌI. nous obligét a mon avis a preferer l'exposition de ceux qui par ce bon & excellent degre ici promis aux Diacres enté-dent non l'épiscopat ou la prestrise, mais bien le rang honorable où leur fidelité les met dans l'Église par le jugemét de Dieusqui les regarde comme de bons & loyaux ouvriers, qui se sont religieuse-ment acquittès de leur tasche. Et il me semble mesme, que bien loin de leur promettre l'episcopat, il les console de ce qu'ils n'y sont pas parvenus, & les asseure, qu'encore que le Diaconat soit une dignité moindre que l'épiscopat, dans la police exterieure de l'Eglise, neantmoins s'ils s'en acquittent bien, ils en changeront la nature, & ne laifseront pas d'estre dans un haut degrè d'honneur devant Dieu & devant ses Anges; parce qu'en effer il n'y a point de petite charge en sa maison, & que pour y estre en un haut degrè, il n'est pas tant besoin d'y exercer quelque grand ministere, que de vous bien acquitet de celuy où vous estes appelle; soit petit, soit grand. Et c'est encore pour cela que l'Apôtre ajoûte que les Diacres

sur l'Epitre I. a Timothée. diacres fideles, acquierent ce bon degre Chap. pour eu v mêmes; faisant une secrete oppolition entre le fruit, que l'Eglise tire de leur service, & celuy qu'ils en moissonnent eux mêmes. En servant ils ediflent l'Eglise, ils soulagent les pauvres, & ils consolent les affligès. Mais si leur travail sert a autruy, il est aussi fort utile pour eux mesmes. Car ils acquierent en bien servant un bon degrè pour eux mesmes; ils rendent leur ministere honorable; & d'un simple Diaconat que c'étoit, ils en font par leur zele & par leur diligence une cliarge pleine de louange & de gloire l'avoue que le mot de l'original, que nous avons ici traduit degre ne se treuve point dans l'Ecriture en ce lens & il s'y treuve aussi peu pour fignifier l'episcopat) Mais il s'y rencontre d'autres fassons de parler fort approchantes de celle-ci pour exprimer le mesme sensicomme quand Dieu en Bsaye pour consoler certains fideles melestimés selon la chair, leur promet, qu'il leur donnera une place en sa maison & en ses muruilles & un bon nom perpetuel, qui ne sera point retranche; où il est clais que par certéplace & ce nom; il entend

666

precisément

ij.

precisément la mesme chose que S. Paul nomme ici un bon degrè; c'est a dire un honneur & une dignité. Et c'est là mesme qu'il faut aussi rapporter la promes-messe de Iesus Christ dans l'Apoca-

Aper. 3 lypse, a celuy qui veincra; qu'il le fera estre una colomne dans le temple de son Dieu. Mais a cet honneur & a ce bon degrè, que l'Apôtre promet ici aux Diacres fideles, il ajoûte encore qu'ils s'acquerront enbien servant une grand liberte en la foy, qui est en Iesus Christ. Il oppose ce fruit de leur bonne conscience, a la honte, & aux craintes secretes de ceux qui se sont mal acquites de leur devoir Leurs faures les rendent timides; au lieu qu'un bon & fidele serviteur de Dieu, & qui s'est porte sans fraude en son œuvre, va la teste levée, & jouit de toute la liberté, que nous donne la foy en lesus Christ, s'acquittant hardiment & fans tien craindre de toutes les parties de son ministere; ce qui regardant l'un & l'autre ministete l'épîscopat & le diaconat, & mesme le premier plus que le second a étè cause que quelques uns ont estime que ces dernieres paroles, Cenx qui aurent bies

sur l'Epitre I. a Timothèe. vent entendre des Evesques & des III. Diacres conjointement; & leur expofition n'est pas a mépriser. Mais c'est assés pour l'intelligence des paroles de l'Apôtre. Touchons brievement pour La fin quelques uns des enseignemens, que nous en devons tirer; pour l'instru-Étion de nôtre foy & pour la correction de nos meurs. Premierement, vous avés a remarquer soigneusement, què S. Paul ne nous y propose point d'autres ministres qui deussent estre établis dans l'Eglise par les Apôtres & par leurs disciples que de deux fortes seulement, les Evesques, & les Diacres; les uns qui travaillent a la parole & a la conduite; les autres qui servent au soulagement des pauvres, a la reception, & a la distribution des aumônes & des offrandes des Edeles. C'étoit là toute la hierarchie, que S. Paul laissa a l'Eglise, par l'ordre de son Maistre. Pourquoy ne dit-il rien ni ici, où il traitte ce sujet, ni nulle part ailleurs, des Cardinaux, des Patriarches, des Primais, des Metropolitains, on Archevefques, des Archipreeres , des Archidiacres, & des Souldian 21.1 bbb a

756 cres, des Abbés; des Generaux, des Prieurs, des Sousprieurs, & des Gardiens de tant de bandes de Moines; noirs, blancs, & gris, & de tant d'autres noms, offices & dignites, qui font aujourdhuy la hierarchie Papale? Parce qu'il ne les connoissoit pas; la vanite de l'homme ayant mis plusieurs siecles depuis luy; toutes ces prefatures au monde, sans ordre, & sans exemple de l'Eglise Apostolique. Pourquoy ne dit il au moins quelque mot du Pape, le chef de cette grand matie, & le centre, si vous les en croyès, de la foy, & de la puissance Ecclesiastique Aujourdhuvil ne s'érablit point d'Evefque sans son autorité & ses bulles, & ils luy prêtent tous leur serment de fidelite, & se disent Evesques par la grace de Dieu & du Pape. Et ils ontraison;s'il est vrayement ce qu'il se dit estre, le souveraint & infaillible Monarque de l'Eglise militante. Car il n'y a point d'Etarsoù les officiers ne render au souverain, l'hommage de leur dignire, & le serment de leur fidelité. D'où vient que S. Paul n'a point mis cette condition entre les autres, qu'il demande a un Evesque, qu'il foit

sur l'Epitre I. a Timothée. soit sur routes choses sujet & fidele & Chap. de vot au saint siege de Rome? Aujour-111. dhuy toutes les autres vertus ici nommées par l'Apôtre ne serviroient de rien a un homme, pour estre Evesque, si celle-ci luy manquoit; & celle-ci fans aucune de ces autres a souvent suffi, pour monter au sommet des plus grandes Prelatures. Pourquoy S.Paul a-t-il oubliè le plus necessaire? Chers Freres; c'est sans doute que le Pape & toute sa hierarchie n'a jamais étè de l'institution, ni de l'approbation, ni mesme de la connoissance de l'Apôtre, en la qualitè qui luy est donnée par ses supposts. Secondement de ce que S. Paul passe immediatement dans ce discours, de l'Evesque au Diacre sans parler du Prestre, cela dis-je montre clairement que de son temps il n'y avoit nul ministère entre l'Évelque & le Diacre; non plus qu'entre le Prestre & le Diacre; d'où il s'ensuit invinciblement que l'Evesque & le Prestre étoient les noms d'un seul & mesme ministere dans l'E-. glife Apostolique; comme il paroistencore de plusieurs autres lieux, tant du Nouveau Testament que des plus anbbb 3 ciens

Chap.

ciens écrivains du Christianisme; on ces deux mots se treuvent pris indifferemment l'un pour l'autre. Les Hierar-chiques sont sort empeschès dans ce destroit, voyant leur regne dans un si grand peril. Ceux qui sont estimès les plus fins, nous content que les Eglissé étant encore petites du temps des Apô-tres, ils se contentoient d'établir en chacune un Evelque avec des Diacres fans aucuns Prestres; & que c'est la raifon pourquoy S. Paul ne parle ici que de l'Evesque, & des Diacres. Mais cette raison ne vaut rien. Car suppose que ce qu'elle avance fust vray, & qu'il y cust alors quelques Eglises gouver-nées sans aucuns Prestres par un scul Evesque, de l'ordre que sont aujourduy les leurs; toûjours ne peuvent-ils nier, premierement qu'il n'y cust plusieurs autres Eglises, où il y avoit des Prestres; comme celle de Corinthe par exemple, & celle d'Antioche, où ily avoit plusieurs Docteurs; & la pluspart des autres pour l'ordinaire, comme il paroist de ce que S. laques veut que le fidele malade faffe venir non l'Evelque, mais les Prefires de l'Eslife; & feconde-

Digitized by Google

ment

ment que mesmes dans ces Eglises he-Chap. teroclites, où il n'y avoit qu'un Evel-111. que sans aucun Prestre, l'intention & l'esperance de S.Paul ne fust d'y établir ausi des Prestres dés qu'il y auroit asses de fideles pour cela. Cela étant donc ainsi en leur accordant ce qu'ils supposent sans raison, qu'il y eust alors des Eglises sans aucuns prestres gouvernées par l'Evesque seul avec quelques Diacres, toûjours est-il clair, que l'interest des autres c'est a dire de la plus-part, où il y avoit moyen d'établir des lors des Prestres & des Diacres sous la conduite d'un Evesque, obligeoit necessairement S. Paul a parler distinctement de ces trois degrés de ministres; au lieu qu'il n'en paroist que deux dans fon texte. Mais encore la supposition qu'ils font est ridicule & incroyable. Car si les Evesques & les Prestres faisoient alors comme ils pretendent, deux degrés de ministeres differents ; n'eust-ce pas étè une étrange fantaisse d'établir un Evelque dans un lieu où un Prestre pouvoit suffire? Eust-ce pas été envoyer un Prince en un lieu où il n'est besoin que de fon valet? Et aujourduy quand les gens, bbb 4

Chap.

du Pape travaillent a la conversion des Nations, y establissent-ils de ces Evesques solitaires, avant que d'y mettre aucun Prestre, lors que leurs troupeaux font si petits, qu'un scul ouvrier y suffit? Certainement ils ont fait tout le rebours au Iapon, & dans la Chine, & en Ethiopie; & comme la raison le requeroit, ils y ont premierement envoyè & établi de simples prestres; jusques a ce que leur masse étant grossie ils ont creu qu'il y avoit quelque lieu pour y introduire la majeste Episcopale. Il ne faut pas douter que les Apôtres qui n'étoient pas moins prudens qu'eux, n'en eussent aussi use de mesme, si les Evesques eussent étè de leur temps Princes & Maistres des Prestres, comme ils le sont aujourdhuy; si bien qu'il faut tenir pour certain que si cela érois il n'y avoit non plus alors d'Eglises avec un Evesque sans prestres, qu'il ne s'en treuve aujourdhuy pas une de cette forme en toutes les terres, où les Apotres du Pape ont mis le pied. Enfin leut supposition choque encore rudement la doctrine commune des Peres, au temps desquels l'Evesque avoit des-ja

comme ils le confessent eux mesmes.

Benissés

chap. Benissés Dieu, Fideles, qui ayant daigne déployer son bras, a demoli au milieu de nous la masse prodigieuse de cette vaine hierarchie, l'ouvrage de l'orgueil, & de l'avarice, qui y avoient employ? tant de siecles & d'artifices. Il a rétabli a son peuple ces deux ministeres sacrés, l'Episcopat & le Disconat, pauvres & simples aux yeux de la chair jel'avoue, mais d'une origine & d'une institution divine, & d'une efficace & d'une vertu celeste. Contentons-nous des institutions de Iesus Christ. Ne presumons point d'estre plus sages que ses Apôtres. Honorés particulierement le Diaconat, & les personnes, qui l'exercent au milieu de vous. Que ceux qui y ont éte appelles, considerent les qualitès qui y sont necessaires 28 le ben degrè qui leur est promis quand ils y au-ront bien servi, pour s'acquitter avec zele, & en bonne conscience d'un ministere si honorable & si utilezêtendans leurs soins sur tout le troupeau, & avant particulierement une grand' tendrese pour les pauvres; sur tout dans les rigueurs de cette rude saison. Contribuès y tous fideles, & vos compassions & vos aumônes

aumônes. Ce n'est pas en vain que vôtre chip. Seigneur a establi le Diaconat en son III. Eglise; & qu'il vous tend ici tous les jours les mains pour recevoir vos offrandes. Cette charite, & cette beneficence font desormais une partie de vôtre piete, & de vôtre religion. Ses pauvres, sont vos autels; Ces petites portions de vos biens, que nous vous demandons pour eux, sont vos facrisices: Si vous manquès a ce devoir, vous n'estes pas Chrestiens, vous estes des irreligieux & des impies. Regardès ce que l'ancien Israel donnoit autressois a Dieu ; les dixmes de leur bien pour les Sacrificateurs & les Levites, les premices de leurs fruits, tant d'animaux & tant d'autres offrandes ou necessaires ou volontaires. Regardes ce que la de-votion Romaine a confume & consume encore tous les jours gayement pour l'entretien de ses Prelats & de ses Moines. Vous aurès nonte de vous meimes; d'épargner à leius Christ vôtre Sauveur, & a fes membres, ce pet de choses, dont its ont befoin. Ne m'allegues point que vous oftes pauvres. le te croy. Car vous defirés beaucoup. Retranchès la fisperfluite de vos con-

Chap- voitifes & de vos passions; & vous vous treuverés riche. Ne donés rien au luxe, ni a la débauché, ni a la vanité. Vous aurés abondamment dequoy donner a Iesus Christ. Vous n'estes pauvres que pour luy. Donnant tout a la chair, au monde, & au vice, trois monstres insatiables, je ne m'estonne pas s'il ne vous reste rien a confacter au Seigneur. Mais si vous ne pouves donner de vôtre abondance, donnès au moins de vôrre pauvretè. Encores n'estes-vous pas si pauvre, que vous ne puissiès disposer de deux pites; comme fit la veuve de l'Evangile. Donnes-les comme elle, & d'un mesme cœur; & le Seigneur les recevra; il les estimera; il les preserera mesme aux presens des plus riches. En fin faisons tous état de quelque sexe, age, ou condition que nous soyons, que l'aumoine est un devoir necessaire, & qu'il n'y a que ceux qui reçoivent du trone de l'Eglise, qui soyet exempts d'y mettre. Tous les autres y doivent contribuer, chacun selon ses moyens & k Seigneur l'auteur de tout bien, aura nos petis preses agreables, & nous benira en ce ficcle & nous couronnera en l'autre de sa gloire & felicité eternelle. Amen.